

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 84/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de monsieur le maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 5 décembre 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^e Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^e Adjoint	x		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller			AUSSEL Sabine
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
13	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
14	MASSEBAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : MURET GUIBERT Marie Laure

OBJET : REFACURATION POSE MENUISERIE LOCAL URGENCES MAISON DE SANTE - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de La Cavalerie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Principal de l'exercice 2025,

Considérant que la Maison de Santé située 110 chemin du Laca à La Cavalerie et appartenant à la commune de La Cavalerie va accueillir un nouveau dentiste et que des travaux d'aménagement intérieur sont nécessaires pour son installation dans les meilleures conditions possibles,

Considérant que tous travaux sur le bâtiment sont à la charge de la commune mais qu'il a été convenu avec la SISA Larzac et Vallées, responsable de la coordination des professionnels de la Maison de Santé, d'une prise en charge intégrale de l'installation d'une fenêtre coulissante en alu dans le local urgences de la Maison de Santé,

Considérant la facture de l'entreprise Menuiserie Bernad en date du 21 octobre 2025 pour un montant de 1 614.06 € pour la création d'une ouverture et la pose d'une fenêtre coulissante en alu et payée par la commune de La Cavalerie le 17 novembre 2025 sous le numéro de mandat 1050,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix
POUR :

Accusé de réception en préfecture
012-211200639-20251211-20251211_84-DE
Reçu le 12/12/2025

Article 1 : De refacturer à la SISA Larzac et Vallées l'installation d'une fenêtre coulissante en alu dans le local urgences de la Maison de Santé.

Article 2 : De mandater Monsieur le Maire pour émettre un titre à l'encontre de la SISA Larzac et Vallées pour un montant de 1 614.06 €.



Certifié exécutoire le
compte tenu de la publication le : 12/12/2025
et de la transmission à la Ss Préfecture le : 12/12/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.